



Communiqué de presse

21/05/2012

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'EUROPE ET LES ÉTATS-UNIS :

Des discussions dangereuses pour la diversité culturelle qui appellent un engagement fort pour la France

La Coalition française pour la diversité culturelle s'alarme des discussions récemment engagées par l'Union Européenne avec les États-Unis dans l'objectif de conclure un accord de libre-échange.

Elle craint en effet que les États-Unis profitent de ces négociations pour tenter d'obtenir la libéralisation des services audiovisuels et culturels et de remettre en cause les politiques de soutien à la diversité culturelle en Europe, en particulier pour les nouveaux services en ligne.

Elle est d'autant plus inquiète à la suite des déclarations du commissaire européen au commerce, Karel de Gucht, le 11 mai dernier à Hambourg affirmant la nécessité d'un accord transatlantique concernant tous les secteurs économiques d'importance.

Un éventuel renoncement de l'Union européenne à obtenir l'exclusion des services audiovisuels et culturels, numériques ou non, serait pour l'Europe à la fois politiquement incohérente, culturellement désastreuse et industriellement dangereuse.

Politiquement incohérente, parce qu'elle dénoterait l'incapacité de l'Europe à respecter son engagement en faveur de la spécificité et de la diversité culturelles, manifesté notamment par sa ratification de la convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité culturelle.

Culturellement désastreuse parce qu'elle fragiliserait toutes les politiques, et notamment les quotas de diffusion et les obligations d'investissement, qui ont permis de maintenir le dynamisme des créations françaises et européennes.

Industriellement dangereuse parce qu'elle renforcerait davantage encore les géants américains de l'Internet et du numérique au détriment des opérateurs français et européens, qui respectent leurs obligations et leurs engagements à l'égard de la diversité culturelle.

La Coalition française pour la diversité culturelle appelle donc le président de la République, François Hollande, et son gouvernement à faire preuve de la plus grande vigilance face à ces discussions transatlantiques qui pourraient fouler au pied 20 ans de combat réussi en faveur de la diversité culturelle.

Alors que devrait se préparer d'ici l'été l'acte 2 de l'exception culturelle, la Coalition française appelle les pouvoirs publics à veiller en premier lieu au respect de l'acte 1 de la diversité culturelle. Forgé en 1993, lors des négociations du GATT il avait alors permis, grâce à la mobilisation des politiques et des professionnels, d'obtenir l'exclusion des services culturels et audiovisuels des négociations commerciales.

Contact presse France:

Agnès Mazet – 01 40 23 45 11 – agnes.mazet@sacd.fr